



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mai 2016

Le **20 mai 2016 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de SOMMAING SUR ÉCAILLON s'est réuni dans le salon d'honneur de la mairie, suite à la convocation envoyée par M. le Maire, par lettre du **13 mai 2016**, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

1. Délibérations :

- a) Avis sur le schéma de mutualisation de la CCPS.
- b) Subvention au titre des amendes de police.
- c) Rétrocession de la voirie de la « Résidence du Clos des Haies ».

2. Divers

Signalisation au croisement des rues de Saint-Quentin et de l'église.
Achat de chaises et de tables pour la salle polyvalente.
Etat d'abandon manifeste d'une habitation rue des Marlettes.
Compte-rendu de la journée démonstration de matériels en démarche 0 phyto.

3. Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 10

Étaient présents : Marc CARPENTIER, Roland SALENGRO, Régis STERLAY, Christophe DUMONT, Christian LENOIR, Marie-Geneviève MAROUSEZ, Pascal GILLERON Jean-Pierre GABELLE, Clarisse DESOMBREUX, Marlène DUPART (arrivée à 20 h 30).

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Marc CARPENTIER propose de nommer comme secrétaire de séance M. Régis STERLAY. A l'unanimité des membres présents, le Conseil donne son accord.

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Il est demandé d'enlever la délibération concernant la rétrocession de la voirie de la « Résidence du Clos des Haies », les éléments nécessaires n'ayant pas été transmis.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le procès verbal du conseil du 5 février 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations

a) Avis sur le schéma de mutualisation de la CCPS.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis défavorable sur le rapport du projet de schéma de mutualisation présenté par 2 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre.

b) Subvention au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention sur les amendes de police pour financer le revêtement de l'entrée de la salle polyvalente du bord du trottoir à l'entrée inférieure de la salle (accès PMR).

c) Rétrocession de la voirie de la « Résidence du Clos des Haies ».

Sans informations supplémentaires, cette délibération fera l'objet d'une prochaine réunion.

2. Divers

Signalisation au croisement des rues de Saint-Quentin et de Vendegies :

Achat de chaises et tables pour la salle polyvalente :

Etat d'abandon manifeste d'une habitation rue des Marlettes :

Compte-rendu de la journée démonstration de matériels en démarche 0 phyto :

3. Questions diverses

La séance est levée le 20 mai 2016 à 22 h 30.

COMPTE-RENDU DETAILLE

Il est demandé d'enlever la délibération concernant la rétrocession de la voirie de la « Résidence du Clos des Haies », les éléments nécessaires n'ayant pas été transmis.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le procès verbal du conseil du 5 février 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations

a) Avis sur le schéma de mutualisation de la CCPS.

Monsieur le Maire fait part au conseil du schéma de mutualisation présenté par la Communauté de communes. Chaque conseiller ayant en main les fiches actions proposées, une discussion s'engage : A quoi s'engage-t-on en émettant un avis favorable, sur le document présenté, il n'y a pas de simulation chiffrée des incidences financières, les éléments fournis ne sont pas suffisamment précis.

Par 2 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre, le conseil émet un avis défavorable sur le rapport du projet de schéma de mutualisation présenté.

b) Subvention au titre des amendes de police.

Concernant les subventions octroyées sur les amendes de police, Monsieur le Maire propose de faire effectuer un revêtement macadamisé à l'entrée de la salle polyvalente (du bord du trottoir à l'entrée de la salle en passant par le portail du parc) afin de préparer l'accès PMR prévu. Un devis de 8778,50 € HT a été fourni. Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 75 % sur le montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention sur les amendes de police pour financer le revêtement de l'entrée de la salle polyvalente du bord du trottoir à l'entrée inférieure de la salle (accès PMR).

c) Rétrocession de la voirie de la « Résidence du Clos des Haies ».

Monsieur le Maire fait l'historique de l'affaire en cours. N'ayant pas reçu les documents nécessaires à cette rétrocession, cette délibération fera l'objet d'une prochaine réunion.

2. Divers

Signalisation au croisement des rues de Saint-Quentin et de Vendegies :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu du conseil départemental concernant le refus de la subvention demandée l'an dernier (pose de panneaux de signalisation dans le virage de la rue de Saint-Quentin et à l'intersection à l'angle de la rue de Vendegies et de la rue de Saint-Quentin).

Suite à une rencontre avec un technicien du conseil départemental, il est décidé que des panneaux de signalisation seront posés à l'intersection des rues de Saint-Quentin et de Vendegies (cédez le passage en venant du centre de Sommaing). Ces panneaux seront financés par la commune.

Achat de chaises et tables pour la salle polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait décidé, il y a quelques semaines, d'acheter des chaises et des tables pour renouveler le matériel de la salle polyvalente qui a été plus ou moins détérioré au fil du temps.

Le conseil consulte plusieurs catalogues et décide de faire l'acquisition de 25 chaises au prix de 21 €, HT l'une, de 8 tables rondes de 8 personnes au prix 98 € HT l'une. Ces achats seront effectués auprès de Henri Julien.

Il décide également l'achat de 2 tables pour enfants au prix unitaire de 29,95 € TTC et de 8 chaises pour enfants au prix unitaire de 9,99 € TTC, ces achats seront effectués chez IKEA.

Les montants de ces achats ont été inscrits au budget primitif.

Etat d'abandon manifeste d'une habitation rue des Marlettes :

Monsieur le Maire fait l'historique des interventions effectuées auprès du riverain concernant l'état de délabrement du logement sis au n°9 de la rue des Marlettes, en particuliers le mur longeant la ruelle des Hurées, qui est en très mauvais état.

Devant l'absence de réaction du dit riverain et devant la dangerosité accrue de ce logement à l'abandon, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de faire appel aux services de la CCPS pour étudier une solution à ce problème.

Compte-rendu de la journée démonstration de matériels en démarche 0 phyto :

Monsieur Lenoir fait un compte-rendu de la journée proposée par la CCPS à Sommaing le 9 mai 2016. Peu de matériel peut répondre à la problématique du village. Des contacts seront pris avec la commune de Vendegies pour étudier la possibilité d'un prêt/location de leur machine nettoyant les caniveaux. En attendant, il est décidé de procéder, cette année encore, comme le permet la loi, à un traitement désherbant des caniveaux et trottoirs.

2. Questions diverses

Tribunal : Suite au signalement en mai 2015 d'un dépôt d'ordures sauvages au cimetière de Sommaing et à la découverte de papiers pouvant servir à identifier l'indélicat ayant déposé ces sacs, une plainte avait été déposée. Monsieur le Maire est convoqué au TGI de Cambrai le 29 juin 2016 à 9 h pour le jugement de cette affaire.

Incident électrique à la salle polyvalente : Suite à l'incident électrique survenu à la salle polyvalente le samedi 14 mai, il y a lieu de changer un boîtier relai.

La séance est levée le 20 mai 2016 à 22 h 30.